



Compte rendu du Conseil Portuaire du Vendredi 23 mai 2025

Présents :

Président du Conseil Portuaire, représentant le Président du Conseil Départemental (CD) (1 voix) :

- Yvan TAILLEBOIS, membre élu du Conseil Départemental,

Représentants du concessionnaire (2 voix) :

- Daniel DENIS, membre élu du Conseil Départemental (titulaire)
- Olivier LEMAIGNEN, Directeur exécutif SPL (suppléant), salarié SPL

Représentant Conseil Municipal St Vaast (1 voix) :

- Gilbert DOUCET, Maire de St Vaast (titulaire), membre du CA de la SPL

Représentant le personnel du service de gestion des ports du département (1 voix) :

- Thierry LETEISSIER, responsable aux Agences Portuaires du Service Portuaire du CD (titulaire), salarié CD
- Arnaud LEROUX, Chef du service portuaire et aéroportuaire du CD, salarié CD (suppléant)

Représentant du personnel du concessionnaire (1 voix) :

- Florent DULOIR, Maître de port de St Vaast (titulaire), salarié SPL

Représentants activité « pêche » (0 voix) :

- Aucun représentant pêche professionnelle présent

Représentants activité « plaisance » (4 voix) :

- Michel BONDET (titulaire élu Cluppp)
- Georges COURTAY (titulaire élu Cluppp)
- Denis LATIRRE (suppléant élu Cluppp, excusé)
- Philippe LEMOULT (suppléant élu Cluppp)
- Philippe LEVREUX (titulaire élu Cluppp)
- Jean RIBY (titulaire élu Cluppp, excusé)
- Bernard MOTTIER (titulaire SNSM, excusé)
- David TRAISNEL (suppléant Chambre de commerce, excusé)

Représentant activité « commerce » (0 voix)

- Eric JACOB, Responsable site Tatihou (titulaire, excusé)
- Yves PICOT, (suppléant, excusé)

Autres participants invités :

- Stéphane GAUTIER, Chef du Département, des ports et aéroports du CD, salarié CD
- Sonia BRANT, Direction de la mer, des ports et des aéroports CD, salariée CD

Présents : 13 personnes

Votants : 10/15, le quorum est juste atteint pour ce conseil portuaire (sans vote).

Ouverture de la séance : 16h00

Introduction Yvan TAILLEBOIS

- Bienvenue aux membres du Conseil Portuaire.
- Il est procédé au pointage des personnes présentes
- Stéphane GAUTIER fait un rappel sur les règles et précise que les téléphones doivent être éteints.

1

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.frp>





Approbation du Compte rendu du CP du 15 novembre 2024 :

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Thierry LETESSIER : les remarques AUPPSV sur le CR ont été transmises par écrit le 26/03/25.
Ces commentaires doivent être annexés prochainement au CR du 15/11.

Rapport d'activité 2024

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Présentation de Thierry LETESSIER :

Activité économique 2024

- 30 navires de pêche professionnels (28 en 2023)
- 65 000 passages vers Tatihou (72 900 en 2023) - pas d'activité en hiver.
- 670 AOT annuelles (657 en 2023)
- 42 bateaux en contrat mensuels pour 6027 nuitées, stable (46 et 5817 en 2023)
- 1744 bateaux visiteurs ayant passé une ou des nuitées. (1734 en 2023)
- Répartition des escales par pays

Plaisance : Nationalités des visiteurs (nuitées)

Nationalité	2023	2024	Répartition 2024	Bateaux 2024
Française	3116	2501	54 %	896
Anglaise	750	982	21 %	385
Belge	206	265	6 %	111
Hollandaise	622	569	12 %	232
Allemande	221	203	4,5 %	76
Autres	168	113	2,5 %	44
Cumul nuitées	5083	4633		1744

Chiffres inversés dans la présentation en séance

Commentaires de Florent DULOIR à une question de Stéphane GAUTIER : Actuellement il y a de l'ordre de 70 personnes en liste d'attente, il doit rester 2 places libres dans la catégorie 8 à 9 m.

Travaux réalisés en 2024 (coûts en HT, cumul de 170 814 € (140 000 € en 2023))

Thème	budgeté	Coût 2024	investissement
Reprise de la maçonnerie de la jetée feu vert (tranche 2)	50 000 €	47 480 €	non
Acquisition d'un bateau de service à propulsion électrique	51 000 €	47 249,16 €	oui
Installation d'une cuve de stockage d'eau de pluie enterrée pour les sanitaires	26 800 €	27 827 €	oui
Révision décennale du vérin des portes du bassin et changement de vérin	8 780 €	32 545 €*	non
Changement des tuyaux de la station carburant plaisance	sans	7 690 €	non
Échelle et organeaux grande jetée	10 000 €	4 473 €	oui
Changement de la table de pique-nique	5 000 €	3 550 €	oui

* sans le coût du nouveau vérin.

Aux questions transmises par écrit par Georges COURTAY demandant un détail des parts de ces dépenses ayant fait l'objet de subventions et celles affectées aux dépenses du port, Olivier LEMAIGNEN précise :

- les dépenses hors investissement (travaux) sont cumulées dans la ligne *entretien infrastructures St Vaast (de 137 911 € en 2024)*
- les investissements mis en service sont versés au bilan des actifs puis amortis sur 20 ou 10 ans selon leur nature.
- les subventions des investissements apparaissent dans le bilan passif avec leur part d'amortissement (Cette dernière figure dans le compte de résultats).

2

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.frp>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Olivier LEMAIGNEN : 58 527 € ont été touchés en 2024 au titre des subventions d'investissement (ou de travaux) cumulées dont le bateau de servitude, le dispositif DPOL, la cuve d'eau de pluie et le passage en LED des réverbères. De cette somme, de l'ordre de 2150 € sont amortis sur l'année.

Le bateau de servitude est amorti sur 10 ans, la cuve sur 20 ans.

Stéphane GAUTIER : Ces aspects comptables n'intéressent pas la majorité des plaisanciers.

Olivier LEMAIGNEN : Il est recherché par la SPL d'optimiser la dépense et donc de limiter les coûts à sa charge et par conséquent pour les plaisanciers.

Les subventions proviennent en majeure partie du Département dans le cadre de la démarche Ports Propres et de l'État dans le cadre des dispositifs CEREMA (plan de relance) et d'aide à la transition écologique.

La suggestion de Georges COURTAY est de faire apparaître les subventions en vis à vis des lignes de travaux et investissements.

Thierry LETEISSIER : Travaux 2025 prévus

	Thème	budget
Travaux sur provisions	Reprise maçonnerie jetée feu vert (3 ^{ème} tranche)	50.000 €
	Campagne de changement des anodes des pieux	15.000 €
Entretien	Changement des platelages de pontons B & C (reste à poser)	Appro. 2024
	Élargissement du ponton B et Révision décennale du vérin des portes du bassin et changement de vérin	20 000 €
Investissements soumis à subventions	Aire de carénage pour les bateaux de pêche et citerne (avant port)	60.000 €

Georges COURTAY demande quelle a été l'issue de la réunion annoncée en novembre au sujet de l'aire de carénage avec les pêcheurs. Olivier LEMAIGNEN indique que cette réunion n'a pas encore été organisée, Florent DULOIR a rencontré le chantier Bernard à ce sujet.

Ce sujet fait partie du plan d'action du dossier Ports Propres. Selon Stéphane GAUTIER l'étude de la solution à mettre en œuvre s'avère délicate. Un certain nombre de solutions déployées ailleurs ont été inventoriées, mais les contraintes locales de marée et la configuration de la cale rendent le sujet complexe.

La solution technique à mettre en œuvre n'est pas encore définie.

Georges COURTAY demande quand les travaux de maçonnerie auront lieu. Stéphane GAUTIER indique que c'est l'entreprise MARC qui est la seule qualifiée dans les travaux d'ouvrages maritimes qui en est en charge (elle a réalisé les travaux des tranches précédentes). Cette entreprise, déjà en œuvre actuellement sur Goury et Granville doit achever des chantiers avant d'être en capacité de se consacrer à St Vaast. Par conséquent, le planning est non figé.

Georges COURTAY demande ou en est le projet de nouvel élévateur de la zone technique :

Olivier LEMAIGNEN répond que ce nouvel engin devrait arriver prochainement et porter la capacité de levage à 35 T.

Michel BONDET : le changement d'élévateur ne doit pas générer de changement de tarif ?

Florent DULOIR, il y a déjà eu une sur-cotation des tarifs de grutage pour anticiper le financement de cet achat par Cotentin Nautic. Normalement ces tarifs devraient suivre l'inflation pour l'année prochaine.

La nouvelle drague de la SPL : Georges COURTAY demande des informations à ce sujet.

Olivier LEMAIGNEN indique que le sujet ne concerne pas encore Saint Vaast mais consent à donner quelques informations :

- livraison et mise en service sur Carteret en novembre 2024
- avarie fin décembre, arrêt du chantier et retour du matériel au chantier
- réparation par le fournisseur durant 2 mois et demi
- reprise du dragage courant mars.
- la drague est toujours en cours de mise au point.

A ce jour, le chantier de dragage est replié pour la saison, il doit reprendre courant septembre.

3

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.frp>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Il est toujours prévu une opération de dragage sur St Vaast avec ce matériel avant l'échéance de l'autorisation environnementale en cours.

Budget exécuté 2024

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Présentation de Thierry LETESSIER (TL) de la synthèse du budget exécuté (planche de synthèse du compte de résultat).

Cette situation a été approuvée par le conseil d'administration de la SPL du 12/05/2025.

Explications d'Olivier LEMAIGNEN à la question écrite de Georges COURTAY : Le résultat de l'exercice pour Saint Vaast est de 5 059 € en tenant compte d'une prime d'impôts de 8 279 € perçue dans le cadre de l'investissement dans le bateau de servitude électrique et plus particulièrement de son sur-amortissement. Les armateurs de navires investissant dans la transition écologique bénéficient de cette manière d'un équivalent de « crédit d'impôt ».

Il est mis l'accent sur le caractère unique et non répétitif de ce dispositif particulier.

Il est à noter que le résultat courant est négatif et ce de manière exceptionnelle pour ce port. L'exercice positif est obtenu grâce aux produits exceptionnels (subventions amorties) et par la prime d'impôts évoquée ci avant.

Georges COURTAY relève une nette augmentation des dépenses relativement aux recettes par rapport à 2023 avec :

- des recettes en légère hausse (+12,3 k€)
- une augmentation des achats et charges de +21 % (+67,4 k€) dont +92 k€ pour l'entretien, ce, malgré une nette réduction des dépenses pour les fluides (électricité et eau) par rapport aux deux années précédentes.
- une évolution des charges salariales et assimilés de +11 % (+39,6 k€) - malgré un agent en moins sur la période.
- une dotation d'amortissement et dépréciations client de +11 % (+21,1 €)
- les nouveau frais de drague (+24,5 k€) (pour nov/décembre)
- dépenses diverses (impôts fonciers, fisc locale, redevance...) de +10 % (+12,9 k€)
- Provisions pour grands travaux futurs (sans dragage du bassin) évolution 2023/2024

	2023	2024
Montant provisionné	118 000 €	0 €
Reprise de provisions	134 675 €	90 000 €
Évolution des provisions	- 16 675 €	- 90 000 €

Par conséquent le montant des provisions figurant au passif des comptes diminue à 270 000 €. (360 000€ fin 2023)

Olivier LEMAIGNEN avait expliqué l'an dernier que les provisions du port de St Vaast et de celles des autres ports de la manche avaient du être rectifiées à la demande des services fiscaux en ramenant la provision annuelle pour dragage de 75 000 € à 60 000 € avec un effet rétroactif. A compter de 2024, les frais d'exploitation de la drague sont partagés entre les ports.

- Malgré les provisions reprises, les dépenses augmentent plus que les recettes de 80 k€ sur 2024 par rapport à 2023.
- Selon le bilan actif, les avoirs en banque ont notablement diminué sur la période (-47%).

Olivier LEMAIGNEN explique le haut niveau de dépenses de 2024 par des achats non récurrents pour différents travaux 2024 (non forcément listés en page 2) et d'autres travaux en cours.

Il s'agit des platelages pour les pontons ABC, d'une remise à niveau des pompes à carburant plaisance suite à l'incident de déclenchement du dispositif d'extinction, de matériels pour la rénovation des bornes des fluides des pontons, de leds pour l'éclairage... Ces avances de 2024 vont permettre des réalisations 2025 avec un niveau de dépenses plus faible.

Florent DULOIR précise que tous les travaux exécutés sur le port ne figurent pas sur la liste « travaux 2024 » (en page 2)

Stéphane GAUTIER : Le Département considère que le budget 2024 du port de Saint Vaast est globalement à l'équilibre. Notez qu'il y a eu beaucoup d'investissements en travaux ce qui diminue le résultat, mais nous ne l'aurions pas fait que vous auriez été le premier à dire que l'on investi pas !

Le Département en tant qu'autorité de tutelle est content du résultat.

4

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.frp>





Plan de réception et traitement des déchets

Thierry LETESSIER (TL) : Il n'y a pas de signalement particulier courant 2024. Le tableau récapitulatif récapitulatif des déchets 2024 est présenté. Il sera intégré au CR de ce Conseil Portuaire.

Suite à une question de Georges COURTAY, Florent DULOIR précise en ce qui concerne la zone technique :

- Il a été procédé à un nettoyage des caniveaux et de leur réceptacle avec récupération de 11 tonnes de déchets hydro-carburés et 5 tonnes de résidus de peinture. Ceci n'avait pas été fait depuis 5 ou 6 ans.
- Le séparateur dés-huileur vidangé fin 2023 l'a été en début 2025, il n'y a rien à ce titre sur l'année 2024.

Démarche Ports Propre

Florent présente la démarche initiée par le Département (Barneville Carteret et Saint Vaast sont concernés)

Vincent PINATEL a été formé en 2023 et devient formateur (il est ingénieur en environnement)

Florent DULOIR a été formé en 2024.

A Saint Vaast, il vient d'y avoir ce mercredi un audit blanc de pré-certification « Port Propre actif en Biodiversité » selon la norme AFNOR.

L'audit de Certification est programmé les 19/20 juin prochain, le résultat devrait être connu 3 semaines après cet audit.

Revue des actions menées ou entreprises dans ce sens :

- Sensibilisation au personnel du port, information aux parties prenantes, à déployer également vers les usagers.
- Le diagnostic initial de l'état du port a été rendu fin novembre 2024.
- Mise en place d'une signalétique « Port Propre », remise à niveau de la signalétique sur les points de collecte des déchets.
- Suivi des quantités des déchets récupérés.
- Mise en œuvre du récupérateur de déchets flottant dans le bassin (DPOL, à la question de Georges COURTAY, il est répondu qu'il n'a pas encore été utile de mettre ce dispositif en fonctionnement à demeure cette année, il devrait être mis en service courant juin.)
- L'acquisition du bateau de servitude électrique.
- Mise à jour des fiches de données de sécurité des produits employés sur le port.
- Utilisation de produits biodégradables pour l'entretien des sanitaires.
- Rationalisation et diminution des consommations d'eau et d'électricité via la remise à neuf des bornes de distribution sur les pontons et le passage en éclairage à LED sur les quais. (dernier point en cours)
- Formation à terme « Port Propre » de chaque agent portuaire.
- Dépliant écogestes
- Retrait des massifs des plantes « envahissantes, invasives » (griffes de sorcière, herbes de la pampa) - non finalisé.

Plan d'action passé en revue :

- Déclaration de politique environnementale conjointe du Département et de la SPL diffusée.
- Mise à jour du plan de réception des déchets avec l'aide de Thierry LETESSIER.
- Refit de la station de pompage des eaux noires.
- Mise aux normes de la récupération des huiles alimentaires du restaurant « La Marina » (implantation d'un bac de récupération) et courrier de la Mairie vers les restaurant des quais.
- Contrôle ICPE de la station de carburant validé en avril 2025.
- Mise en place d'un suivi des matériels obsolètes et de leur filière d'évacuation.
- Suivi de l'entretien des sanitaires. (fiche de pointage)
- Un exercice d'intervention sur une pollution accidentelle a été réalisé (mise en place de boudins et de récupération) : un complément de boudins flottants vient d'être fait.
- Relevé mensuel des compteurs d'eau et d'électricité pour assurer un suivi des consommations (et détecter les anomalies).
- Mise en place de stickers sur les bornes des pontons indiquant les temporisations (à venir).
- Formation en décembre d'un autre agent du Port.
- Un code de bonne conduite va être transmis à chaque usager courant juin. (Florent présente la maquette du support)

5

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.frp>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

- Une campagne écogestes va avoir lieu.
- Re plantation d'espèces résistantes au climat local dans les massifs mis à nus.

Yvan TAILLEBOIS souligne ce travail et espère vivement que St Vaast et Barneville obtiennent cette année la certification. Ce seront les premiers ports de Normandie à obtenir cette certification.

Gilbert DOUCET : St Vaast est précurseur sur ce sujet. Avec le pavillon bleu, la zone technique avec son point propre et sa séparation des effluents, depuis 2004 le port avait fait un effort dans ce sens. (+ embauche de Vincent PINATEL en 2005)

Stéphane GAUTIER : La Certification Port Propre (norme de 2011) est de s'inscrire dans une logique de progrès continu sur plusieurs années, il ne s'agit pas de cocher toutes les cases dès la première année.

Cette démarche sera plus difficile à mettre en place pour Granville avec ses activités de commerce notamment. Les exigences de la norme ne sont pas au même niveau pour tous les ports mais sont en lien avec le potentiel de nuisance, donc la taille et les activités du port concerné.

Olivier LEMAIGNEN : La démarche et les formations sont dispensées par les ports du sud de la France. L'association des ports de plaisance normande a choisi de former sa déléguée générale et Vincent PINATEL en tant que formateur Ports Propres au vu de ses compétences en environnement.

C'est la raison pour laquelle St Vaast accueillera la première formation Ports Propres dispensée en Normandie courant décembre. elle sera animée par Vincent. (Durée de la formation pour les agents portuaires de 3 jours)

Florent DULOIR : D'ici l'audit de certification, il reste à faire et finaliser l'affichage et la pose de stickers.

Questions Diverses

Georges COURTAY demande de joindre les vues présentées en séance au compte rendu. (Présentations de MM LETEISSIER et DULOIR)

Georges COURTAY relève l'évolution positive de l'arborescence du site internet du Département, ou les documents des Conseils Portuaires sont mieux classés (par année et séance au lieu de fourre-tout).

A la question de Georges COURTAY, Olivier LEMAIGNEN indique que le recrutement d'un agent portuaire sur St Vaast est en cours (*recrutement ouvert depuis février*).

Georges COURTAY demande la tenue d'un CLUPP afin de présenter le budget réalisé 2024. Thierry LETEISSIER en prend note et indique que cela sera organisé ultérieurement.

Course en solitaire du Figaro :

Olivier LEMAIGNEN : La SPL a été sollicitée par l'agglomération du Cotentin pour accueillir à St Vaast l'arrivée de l'édition 2025 fin septembre.

Le port de Cherbourg recevant cet été l'arrivée de la ROLEX FASTNET RACE du 24/07 au premier août en fêtant les cents ans de cette épreuve (51ème édition) - 470 bateaux et 3800 marins y sont attendus – et avec la phase préparation des bateaux en amont, Cherbourg n'a pas pu ou voulu solliciter davantage ses plaisanciers pour libérer des places. (*Après vérification, il n'y a pas de Drheam Cup en 2025*)

Le Coût pour la SPL se limite à la gratuité des places dans le bassin pour les voiliers de la Solitaire et navires accompagnants.

L'agglomération du Cotentin est l'entité recevant l'arrivée de la course (c'est elle qui finance l'organisateur).

Florent DULOIR s'apprête à accueillir de 30 à 40 voiliers et l'assistance (tirant d'eau requis de 2,50m), pour cela du 24 au 27 septembre les horaires des portes seront modifiés de telle façon à maintenir cette hauteur d'eau dans la partie du bassin qui sera affectée à la course.

Une bathymétrie doit être effectuée début septembre pour préciser le niveau d'eau requis.

Durant cette période, le parking « résidents » sera affecté à la course. De l'ordre de 200 personnes sont attendues entre les skippers, leur assistance, l'organisateur, la presse et les partenaires divers (staff).

Un appel aux bénévoles des associations locales sera fait par Florent lorsque les choses seront plus claires.

6

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.frp>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Gilbert DOUCET : La ville de Saint Vaast sollicitée mettra également dans ce cadre ses moyens à disposition, c'est un évènement majeur qui va marquer la saison et les esprits. St Vaast a su organiser la fête de la mer en 2022, le passage des jeux olympiques en 2024, la commune a donc une expérience des processus et des procédures pour gérer des évènements d'ampleur sous régime vigipirate renforcé, toujours en vigueur.

C'est aussi une occasion pour mettre l'école de voile CNEC et ses sportifs en évidence.

Au nom du Yacht Club de Saint Vaast et en l'absence de Jean RIBY, Georges COURTAY indique que le Yacht Club tient à s'associer à cette réception de la course dans la mesure de ses moyens.

État des installations portuaires plaisance :

Georges COURTAY évoque l'organisation du rythme annuel des agents du port avec des horaires réduits hors saison pour compenser les horaires rallongés en saison. Ceci conduit à une non disponibilité des agents en saison creuse pour réaliser les travaux prévus, non réalisables en saison. Le constat partagé par les plaisanciers est un report régulier des travaux annoncés et la non réalisation du nettoyage des pontons qui globalement sont assez sales.

A cette remarque, Florent DULOIR, Stéphane GAUTIER et Yvan TAILLEBOIS réagissent vivement :

- Notre priorité porte sur le plan d'action Port Propre, d'autre part nous avons un agent en moins depuis un an !

- Cela a été évoqué en réunion d'échanges courant avril, et ne devrait pas ressortir ici !

- Ce n'est pas aux plaisanciers de s'immiscer dans la gestion du personnel de la SPL, ce n'est pas un sujet du Conseil Portuaire, la SPL peut ne pas vous répondre !

- Il est 17h 16 ceci est hors sujet ! nous n'avons pas à perdre du temps à répondre à des questions qui sont polémiques, et ne servent à rien !

Georges COURTAY : je suis Président de l'association des usagers du port et ai fait le tour des pontons hier : les pontons sont sales, ce qui est dommage pour un « port propre » !

Yvan TAILLEBOIS : Ce n'est pas un élément du conseil Portuaire !

Les sujets étant épuisés, Yvan TAILLEBOIS remercie les participants à 17h 20.

7

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.frp>

